

Informations pour les réfugiés pour une *audience* auprès de l'Office Fédérale pour les Migrations et les Réfugiés ("Bundesamt für Migration und Flüchtlinge" (BAMF))

Avant l'audience

Le plus important lors de l'audience, ce sont les raisons personnelles qui vous ont conduit à fuir ! C'est pourquoi, vous devez, avant l'audience, bien vous rappeler tous les événements graves et ce qui vous menacerait si vous retourniez dans votre pays.

- Veuillez lister les **raisons de votre fuite**.

- Pourquoi avez-vous dû fuir ?
- Pourquoi ne pouvez-vous pas retourner dans votre pays d'origine

Important : indiquez **vos** raisons personnelles !

- Veuillez décrire votre fuite de manière **chronologique**. Soyez très concret et détaillé dans votre description !

- Qui était concerné ?
- Quels sont les faits ?
- Quand ces faits ont-ils eu lieu ?
- Où cela est-il survenu ? Pouvez-vous décrire ces faits ?
- Qui peut en témoigner ?
- Pourquoi cela s'est-il passé ?

- Quand avez-vous fui ?
- Où étiez-vous ? D'où êtes-vous parti ?
- Comment avez-vous fui ?
- Avec qui avez-vous fui ?
- Quels ont été les moyens et les itinéraires de votre fuite ?
- Etes-vous enregistré dans un autre pays ? Si oui, où ? (si vous avez été enregistré dans un pays hors de l'Union Européenne, il est conseillé de consulter un/e avocat/e)

Si vous avez des **preuves** (photos, emails, lettres, tickets, blessures corporelles...) pour prouver votre fuite, apportez-les et montrez-les-nous. Expliquez de manière détaillée ce que ces preuves montrent et d'où elles viennent.

Avant votre audience, vous devez prendre contact un **centre d'aide et d'accueil** pour parler de votre audience. La liste des centres d'aide et d'accueil est disponible sur la page : fluechtlingshilfe-sprockhoevel.de → Beratung.

Lors de l'audience, si vous voulez amener une personne autre qu'un membre de votre famille, faites rapidement après l'invitation du "BAMF" une **demande écrite pour amener une personne extérieure ("Mitnahme einer Begleitperson")** auprès de l'antenne locale du BAMF en indiquant bien la référence de votre dossier et le jour et l'heure de l'audience.

Si vous ne pouvez pas venir à l'audience, vous devez impérativement apporter une attestation/certificat médicale pour excuser votre absence. Vous devez la communiquer au "BAMF" le plus rapidement possible.

Pendant l'audience

Décrivez votre fuite avec le plus de détails possibles et aidez-vous grâce aux questions du chapitre ci-dessus.

Il est important que vous **connaissiez vos droits** avant l'audience et que vous les **compreniez!**

Votre témoignage / votre déclaration / votre déposition

- Si vous avez certaines raisons évidentes de dire des choses très personnelles sur les personnes d'un sexe particulier, il faut le dire avant l'audience. Par exemple, vous pouvez demander d'avoir une audience avec une femme et une interprète.
- Vous pouvez tout dire ce que vous voulez dire - la durée de l'audience n'est pas fixée !
- Prenez votre temps ! Vous pouvez interrompre l'audience à tout moment ou demander à poursuivre plus tard si vous ne vous sentez pas bien.
- Vous pouvez venir avec un conseil de votre choix (par exemple, avocat/e, parrain/marraine...)

Traduction

- Vous avez le droit d'avoir **un / une interprète** de la langue de votre choix.
- Au début de l'audience, dites la langue que vous souhaitez utiliser.
- Si vous ne comprenez pas l'interprète mis/e à disposition ou que vous avez le sentiment de ne pas être compris/e, vous avez le droit de demander un / une autre interprète.
- Vous pouvez également venir avec votre propre interprète à chaque audience.
- Si vous ne comprenez pas une question, demandez de la répéter.
- Vous avez le droit de TOUT vous faire traduire par l'interprète. Utilisez cette opportunité !
- Faites-vous retraduire impérativement le protocole reçu en allemand dans la langue de votre pays.

Documents/Papiers

- Vous pouvez prendre des notes et apporter des documents. Vous pouvez refuser que certaines personnes regardent ces documents. Vous ferez bonne impression si vous pouvez exposer les raisons et la chronologie de votre fuite naturellement et sans lire votre préparatoires. Préparez bien votre audience.
- Il se peut qu'on prenne vos papiers avant l'audience. Donc avant l'audience, vous devrez **faire des photocopies certifiées de vos papiers / documents / actes importants**.
- Signez le protocole de l'audience uniquement si vos déclarations ont été transcrites telles que vous les avez dites et si le protocole est complet. Pour cela, utilisez la traduction dans la langue de votre pays au verso de la feuille et demandez une photocopie des deux protocoles.
- Si on vous confronte à des papiers de votre dossier ou d'une autre source et qu'on vous pose des questions, vous avez le droit de demander à voir les dossiers.
- Ne signez rien qui permette la procuration de documents de votre pays d'origine avant d'avoir consulté un centre de conseil indépendant.

Lors de l'audience, si on refuse vos droits, vous avez le droit de refuser l'audience ou de contester a posteriori juridiquement le processus. En toute éventualité, il serait préférable d'être accompagné de témoins éventuels.

Après l'audience

- Vous devez recevoir une copie du protocole. Demandez un protocole en allemand et un dans la langue de votre pays.
- Si vous trouvez des fautes dans le protocole après l'audience, adressez-vous immédiatement à un centre d'aide et d'accueil ou à un avocat / une avocate.
- De manière générale, il est préférable de montrer le protocole à un centre d'aide et d'accueil ou à votre avocat / avocate pour estimer les chances de succès ou les risques d'échec de votre demande d'asile et si les perspectives semblent défavorables pour planifier les futures mesures.
- La décision de la demande d'asile vous sera transmise par écrit. Cela peut être rapide mais parfois cela dure plus longtemps (plusieurs mois). Regardez régulièrement dans la boîte aux lettres et indiquez au "BAMF" et au service des étrangers "Ausländerbehörde" votre adresse actuelle en indiquant la référence de votre dossier. En cas de refus avec la mention "offensichtlich unbegründet" (manifestement infondé), il vous reste une semaine pour faire appel de la décision ; en cas de refus avec la mention " unbegründet" (infondé), il vous reste deux semaines pour faire appel de la décision.

Audience : Inventaire des questions du "BAMF"

1. Parlez-vous d'autre(s) langue(s) ou dialecte(s) ?
2. Avez-vous actuellement ou avez-vous eu une autre nationalité ?
3. Appartenez-vous à une tribu ou un groupe ethnique ?
4. Pouvez-vous me montrer des papiers personnels, par exemple un passeport, une carte d'identité ou tout autre papier équivalent ?
5. Avez-vous dans votre pays d'origine des papiers personnels comme par exemple une carte d'identité, un passeport ou tout autre papier équivalent ?
6. Pour quelles raisons ne pouvez-vous pas me montrer de papiers personnels ?
7. Pouvez-vous me montrer d'autres documents personnels (par exemple : diplômes, acte de naissance, livret militaire, permis de conduire) ?
8. Avez-vous ou avez-vous eu un document ou visa de séjour pour la République Fédérale d'Allemagne ou pour un autre pays ?
9. Donnez-moi votre dernière adresse officielle dans votre pays d'origine. Etes-vous resté à cette adresse jusqu'à votre départ ? Si non, d'où êtes-vous parti ?
10. Veuillez nous dire votre nom de famille, nom de naissance, prénom, date de naissance, lieu de naissance de votre partenaire / mari / femme et le lieu du mariage. Avez-vous une preuve de mariage ?

11. A quelle adresse habite votre mari / femme (si il/elle habite encore dans votre pays d'origine) ?
Avez-vous une preuve de mariage ?

12. Avez-vous des enfants (veuillez indiquez tous les noms de famille, prénoms, dates de naissance et lieu de naissance de tous vos enfants, incluant les enfants majeurs).

13. A quelle adresse habitent-ils actuellement ? Veuillez donner l'adresse où ils se trouvent (pays d'origine ou autre) Avez-vous une preuve à nous montrer ?

14. Veuillez nous indiquer les noms, prénoms et adresses de vos parents.

15. Avez-vous des frères et sœurs, grands-parents, oncles ou tantes qui vivent dans un autre pays que votre pays d'origine ?

16. Avez-vous de la famille dans votre pays d'origine ?

17. Comment s'appelle votre grand-père paternel ?

18. A quelle(s) école(s) et université(s) êtes-vous allé ?

19. Quel métier / quelle profession avez-vous appris ? Pouvez-vous me dire le nom de votre/vos dernier(s) employeur(s) ? Avez-vous eu un magasin ?

20. Avez-vous fait l'armée ?

21. Avez-vous déjà été dans la République Fédérale d'Allemagne ?

22. Avez-vous déjà demandé l'asile pour vous dans un autre pays ou une demande de réfugié ou obtenu le statut de réfugié ?

23. Avez-vous déjà demandé l'asile pour un membre de votre famille dans un autre pays ou une demande de réfugié ou obtenu le statut de réfugié ?

24. Avez-vous une objection contre la vérification de votre demande d'asile dans ce pays ? / Etes-vous d'accord que nous vérifions votre demande d'asile dans ce pays ?

25. Expliquez-nous quand et comment vous êtes arrivé en Allemagne. Indiquez quand et comment vous avez quitté votre pays d'origine, par quel(s) pays vous êtes passé et comment s'est passé l'arrivée en Allemagne.

Le demandeur est conscient qu'il va être entendu sur la suite de la procédure et les raisons de sa demande d'asile. Il s'engage à expliquer les faits qui l'ont fait fuir devant la persécution politique.

Mise à jour : 25/07/2016

Toutes les informations et renseignements se comprennent sans garantie de véracité, actualité et d'exhaustivité des données. Tout recours en justice est exclu.